

## Séance du Conseil Municipal du mercredi 19 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi dix-neuf mars à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 12 mars 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

**Étaient présents : 12** Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : BARRE Marie-Line, BAYONNETTE Danièle, BIGNON Rachel, BORTOLUSSI Serge, CAUZETTE Nadine, DELORD Didier, DELUC Éric, DUVIGNAU Yvette, ELGOYHEN Georges, LASSERRE Jacques, LASSERRE Jérémy, THOMAS Jean-François.

**Excusée : 1** BORTOLUSSI Christine,

**Absent : 1** LAFON Michel,

Monsieur Didier DELORD été élu secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur travail, leur investissement et leur enthousiasme tout au long de ce mandat.

Avec une pensée particulière pour Madame Françoise MURATET qui n'a pas put terminer ce mandat avec le Conseil Municipal.

D'autre part, Monsieur le Maire évoque le soutien et l'accompagnement apportés à la famille de Jacques BRUMONT lors de la terrible épreuve subie la semaine dernière.

Il propose de réaffirmer le soutien du Conseil à cette famille Viellanaise.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le compte de Gestion n'a pas put être validé par la trésorerie à cause d'un problème informatique. Ce dernier sera représenté à l'assemblée plus tard. Il sollicite l'approbation du compte rendu de la réunion du 26 février 2014. Le Conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

### 1 - Proposition du budget 2014 :

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2014 qui peut se résumer comme suit : **Voir en pièce jointe : Annexe 1 : Équilibre du Budget**

#### Fonctionnement : 2014

Dépenses	412 261,00 €
Recettes	541 918,97 € (Inclus 129 657,97 versés en investissement)

#### Investissement : 2014

Dépenses	230 252.00 €
Recettes	230 252.00 €

**Investissements:**

Les opérations non individualisées projetées sont les suivantes :

art 2313	Maison des Associations	120 000 €
art 2158	Tronçonneuse	419 €
art 21316	Columbarium pour le cimetière	3 993 €
art 21316	Jardin du Souvenir	1 399 €
art 2312	Parcours de santé au stade et circuit VTT	6 612 €
art 2313	Remise à neuf toiture logement communal	11 063 €
art 2051	Création site internet	4 074 €
art 21534	Éclairage public	18 000 €
art	Participation travaux Clos Dabadie	30 000 €

**TOTAL :** 195 562 €

Les subventions aux associations locales 2014 se présentent comme suit :

Article 6574			
Associations	dépenses 2013	Proposit° 2014	Vote 2014
Asst° ALFA 32	600	600	600
ADMR Solidarité Riscle	100	100	100
Ainés ruraux de Viella	50	50	50
Asst° Amicale Pompier	300	300	300
Asst° Amis Pacherenc St-Sylvestre	300	300	300
Asst° Anciens combattants	140	140	140
Asst° Chasse St Hubert	140	140	140
Asst° Chorale Viellanaise	100		
Souvenir Français	50	50	50
JSR Riscle (jeunesse sportive)	150	150	150
Judo club risclois	150	100	100
Asst° la Gym de vos campagnes	200	200	200
Asst° les liserons (théâtre)	150	150	150
Coopérative scolaire	250	560	560
Asst° Pêche Saint Mont	50	50	50
Galerie Bleue	150	150	150
Assot° Foot DIUSSE	100	100	100
Assot° Foot Riscle	100	100	100
Comité fête Viella	3200	3200	3200
<b>TOTAL :</b>	<b>6280</b>	<b>6440</b>	<b>6440</b>

Un Comité des Fêtes devrait revoir le jour sur la Commune, il lui sera donc versé une subvention de 3 200 € sur l'exercice comptable 2014.

**Après délibération, le budget 2014 est voté à l'unanimité.**

## 2 - Proposition du budget assainissement collectif 2014 :

Monsieur le Maire présente le projet de budget la création de l'assainissement collectif 2014 qui peut se résumer comme suit : Voir en pièce jointe : Annexe 2 : Équilibre du Budget

Art	Objet Dépenses	Montant	Art	Objet Recettes	Montant
<b>OPERATIONS EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISE</b>					
			1641	Emprunt à réaliser	70 662
203	Géomètre		131	DETR	50 000
211	Terrains	12 000	131	Agence de l'eau	120 000
203	SETMO	14 184	131	Conseil Général	120 000
203	Annonces légales	627	131	Réserve parlementaire	10 000
203	honoraires bureau d'étude	43 851			
2315	1ere tranche travaux	300000			
	<b>TOTAL dépenses équipements:</b>	<b>370 662</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES réelles</b>	<b>370 662</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>370 662</b>
	Reste à réaliser	0		Reste à réaliser	0
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>370 662</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>370 662</b>

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux N° 07-053-M4 du 31 décembre 2007 modifiée,

Vu la délibération n°49 du 27 novembre 2013 d'approbation de l'enquête publique concernant la modification du plan de zonage d'assainissement collectif sur la commune de VIELLA,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2013 fixant le zonage d'assainissement,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la création au 1er janvier 2014 d'un budget annexe relatif à la création d'un réseau d'assainissement collectif au village et sera dénommé « budget assainissement collectif ».

- l'application du plan comptable M 49.

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au « budget assainissement collectif » de ce budget annexe.

### 3- Désignation du bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre de l'Assainissement Collectif :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les trois candidats retenus pour la maîtrise d'œuvre de l'assainissement collectif :

- BDEE	51 675,00 € HT	62 010,00 € TTC
- SETMO	36 542,50 € HT	43 851,00 € TTC
- XMGE	36 765,00 € HT	44 118,00 € TTC

Le conseil municipal décide de retenir le bureau d'étude SETMO car ce dernier connaît le dossier pour avoir établi l'avant projet et les frais d'étude sont les moins élevés.

### 4- Organisation de élections :

Monsieur le Maire met en place le planning des permanences du bureau de vote pour les élections municipales du 23 mars 2014 .

La présentation de la carte nationale d'identité n'est plus obligatoire pour les communes de moins de 1000 habitants.

### 5 - Questions diverses :

#### ↳ Maison des associations :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis des architectes reçus pour la création de Maison des Associations :

- Le cabinet SAPONARO : 9 024,00 € TTC
- Le cabinet DUGARY : 6 720,00 € TTC

Le conseil municipal décide de retenir la candidature du cabinet DUGARY.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures.